



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
13 MAI 2014**

- PRÉSENTS** :
- Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
  - Mme V. MORON, Vice-Présidente
  - Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
  
  - Mmes M. CALAME, M.GAY, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
  - MM. R. BONO, A. GOMEZ, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
  
  - M. R. GUNTER, Maire
  - M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSÉS** :
- M. C. BRUHIN
  - M. X. BEUCHAT, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h05.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2014**

Moyennant une légère rectification, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Centrale de chauffage à bois**

**M. Gunter** rappelle les informations données aux Conseillers municipaux avant la parution de l'article dans la Tribune de Genève. Le responsable du chauffage à distance auprès des SIG, lui a communiqué que la chaudière à bois actuelle sera remplacée par 2 chaudières alimentées par des « pellets » dont la densité est plus importante et nécessitera donc moins de livraison que l'utilisation des plaquettes forestières (environ divisé par 3). De plus, il semblerait que la combustion de ceux-ci produirait moins de poussière fine que les plaquettes. Le fournisseur serait une grande scierie vaudoise.

Le responsable ayant précisé en outre être à disposition pour toute autre question, **M. Gunter** propose au Conseil municipal de l'inviter à la prochaine séance pour qu'il explique la situation et réponde aux éventuelles interrogations.

**M. Hugon** pose une question relative au filtre à particules.

**M. Gunter** suggère que ce type de demande soit adressé directement au responsable plus à même d'y répondre.

**M. Gunter** indique qu'aucune date de mise en place n'est fixée à ce jour. D'autre part, il a signalé que le manque de communication à ce sujet est extrêmement dommageable et que, comme mentionné dans la presse, les SIG se devaient d'être transparents.

**Mme Calame** indique que **M. Beuchat** et elle-même se sont rendus à Cartigny afin de connaître un autre point de vue sur la même chaudière. Cartigny a réussi à faire fonctionner sa chaudière en changeant une pièce sur le dôme. D'autre part, ils ont obtenu la confirmation du fournisseur de plaquettes que depuis le 13 juin 2013 aucune livraison n'est intervenue sur Chancy. Ils sont revenus avec passablement de questions sans réponse et **Mme Calame** se positionne donc favorablement à la venue du responsable, en étant malgré tout rassurée sur bien des points évoqués.

**M. Bouvier** précise toutefois que 80% du village de Cartigny étant relié à la chaudière à bois, les deux situations ne sont pas comparables. Il insiste sur le fait qu'à Cartigny certains problèmes ne sont toujours pas résolus.

**M. Hugon** souligne que les technologies nouvelles provoquent régulièrement des difficultés mais qu'il faut des « pilotes » afin que des projets novateurs puissent voir le jour. Il déplore le manque de transparence des SIG mais ne regrette pas l'investissement.

**M. Meylan** relève que s'il est moins onéreux d'utiliser du mazout (au lieu du bois), le bonus ainsi obtenu par les SIG devrait retourner dans les poches des abonnés.

Au vu de toutes ces remarques, **M. Gunter** s'engage à contacter M. Monnard afin de solliciter sa présence lors du Conseil municipal du 17 juin prochain.

#### **b) Rénovation de l'immeuble communal - Bellegarde 18 - 20 - 22**

**M. Gunter** mentionne que la variante de rénovation complète avec surélévation sera probablement abandonnée, du moins pour l'instant. D'autres projets étant dans le « pipeline », les investissements ne peuvent pas être dispersés et doivent faire l'objet de priorités. De plus, la rentabilité de l'investissement lié à cette variante suppose une augmentation conséquente des loyers ce qui est inenvisageable pour la Commune.

**M. Gunter** soulève l'importance des autres projets et de leurs proches échéances. Il fait notamment référence à l'achat éventuel du presbytère (voir point c) ci-après).

**M. Bouvier** reprend la possibilité évoquée avec la Fiduciaire de rénover l'immeuble communal étape par étape, ce qui permettrait de ne pas péjorer d'autres projets, notamment l'aménagement du centre du village.

**M. Hugon** indique en sus, qu'en cas de travaux, la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) s'applique, fixant des loyers maximum pendant 3 ans. Si les barèmes prévus par la LDTR ne sont pas appliqués, les coûts de réfection seront beaucoup trop élevés pour ne générer que très peu de rentabilité. La rénovation « minimum » permettrait de garder des loyers modérés.

#### **c) Presbytère**

**M. Gunter** communique que la Commune a reçu le rapport d'expertise effectué par Charpente Concept, confirmant la qualité de construction et le potentiel de ce bâtiment. L'étude sur la valeur locative est encore attendue, information importante pour l'amortissement des investissements et l'obtention du prêt (expertise et rendement prévisionnel déterminant les conditions de celui-ci).

Une discussion s'engage au sujet principalement des points suivants :

- l'influence de l'utilité du bâtiment, communale ou locative, sur l'obtention du prêt (patrimoine administratif ou financier);
- la projection de l'augmentation de la population impactant directement l'évaluation des besoins de la Commune sur les 5 prochaines années;
- la nécessité d'une synthèse globale des projets, permettant d'éviter les investissements au coup par coup pratiqués dans le passé.

**M. Gunter** conclut en expliquant qu'une définition des priorités des différents projets sera vitale pour les finances de la Commune.

#### **d) Balcons fleuris 2013**

**M. Gunter** annonce que dans le cadre de ce concours, Chancy a obtenu la 3<sup>ème</sup> place des communes de 1'000 à 3'000 habitants. Il adresse toutes ses félicitations et remercie MM. Frédéric Gunter et Christophe Egenter pour l'entretien des espaces fleuris sur la Commune.

#### **e) 31 mai 2014 - Bernex basket**

Le Bernex Basket Club invite les élus à fêter ses 40 ans le samedi 31 mai prochain à 19h00 (partie officielle et apéritif), à la salle omnisport de Vailly.

#### **f) Compagnie des sapeurs-pompiers de Chancy**

Au nom de la Compagnie, **M. Bouvier** remercie le Conseil municipal d'avoir voté pour l'acquisition du nouveau véhicule qui sera mis en service à l'occasion du prochain exercice, le 17 mai 2014.

#### **g) Association Zone 51**

**M. Bouvier** indique que cette nouvelle association organise le tournoi de pétanque du samedi 17 mai dans le cadre festif des 40 ans du Groupement sportif de Chancy. Un emplacement a été aménagé à cet effet sur le parking de la Ruelle.

#### **h) Jardin d'enfants - garderie Les Crocolions**

**M. Bouvier** présente un résumé des inscriptions au jardin d'enfants des Crocolions. Le bilan est réjouissant : 38 enfants inscrits, 21 par matinée. Il reste quelques places les mercredi matin et jeudi après-midi. Les Crocolions ont pu répondre favorablement à toutes les demandes d'inscription.

La seule remarque effectuée a été au sujet du tarif, certains parents le considérant comme élevé vu qu'il n'y a aucune subvention de la Commune.

A ce sujet, les animatrices ont une inquiétude quant au paiement des écolages. En effet, si ceux-ci n'étaient pas encaissés, cela mettrait en péril le bon fonctionnement des Crocolions. **M. Bouvier** indique qu'une séance a été fixée entre le comité des Crocolions, la Présidente de la commission des affaires sociales, sports et loisirs et la Mairie afin de pouvoir établir une ligne de conduite et faire face à cette éventualité.

#### **i) Restaurant scolaire**

**M. Bouvier** communique qu'au vu du changement d'horaire des écoliers du cycle moyen, l'organisation d'un accueil à midi le mercredi a été évoquée. Suite à un sondage auprès des parents (en 2013), ainsi qu'à la décision de l'ACG de laisser ce choix aux communes, il n'y aura pas de restaurant scolaire le mercredi midi à Chancy.

#### 4. RAPPORT DE COMMISSION

##### a) Rapport de la commission des finances du 14 avril 2014

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Bono**.

**M. Bono** indique que bien que les estimations du canton aient été erronées, le différentiel personnes morales / personnes physiques s'est balancé. La Commune boucle donc l'exercice 2013 avec des comptes équilibrés.

**M. Gunter** donne quelques précisions supplémentaires au sujet de la marge prise en couverture de ces postes dont on connaît les fluctuations possibles.

**M. Bono** demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport. Il mentionne qu'il est à disposition pour répondre aux questions éventuelles et remercie les personnes ayant participé à cette séance.

#### 5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

##### a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 8 oui et 3 abstentions.

##### b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

**Mme Calame** pose une question sur le poste 05.00.301.00 / 303.00 et 305.00.

**M. Gunter** lui confirme qu'il s'agit de la provision pour le traitement du litige avec l'ancienne secrétaire de la Mairie.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

#### 6. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2014 AU 31 MAI 2015

**Mme Putton** propose la candidature de **Mme Moron** pour le poste de Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Moron** est élue Présidente du Conseil municipal par 11 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

**Mme Moron** propose la candidature de **Mme Giannattasio** pour le poste de Vice-Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Giannattasio** est élue Vice-Présidente du Conseil municipal, à l'unanimité soit par 12 oui.  
Il est pris acte de cette élection.

**Mme Moron** propose la candidature de **Mme Herzig Davidovic** pour le poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Herzig Davidovic** est élue Secrétaire par 11 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**Mme Stroudinsky** annonce qu'une séance est fixée le 12 juin 2014.

### b) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Putton** mentionne la séance de présentation du nouveau site internet.

**M. Bono** indique que l'on devrait pouvoir transmettre un lien à tous les Conseillers municipaux pour voir comment le nouveau site ressort sur la toile. Il souhaiterait une photo portrait sur chaque page liée aux Conseillers et demande si l'un d'eux y verrait un inconvénient. Un accord de principe est obtenu à l'unanimité. Il suggère à chacun d'être curieux et de ne pas hésiter à donner des informations complémentaires sur un support word afin que le secrétariat puisse insérer facilement les textes.

**Mme Putton** invite les Conseillers municipaux à communiquer au secrétariat les mots-clés qui pourraient manquer et empêcher une recherche d'aboutir.

**Mme la Présidente** souligne l'important travail effectué par le secrétariat.

### c) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Hugon** annonce que la séance participative concernant le réaménagement des chemins de Champlong et des Raclerets, en présence des représentants des différentes copropriétés et lotissements bordant ces derniers, ainsi que de CITEC Ingénieur Conseil, est maintenue au jeudi 15 mai 2014.

**M. Gunter** représentera l'Exécutif en l'absence de **M. Beuchat**, malheureusement immobilisé.

### d) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

**M. Meylan** indique que le chantier sera terminé dans les temps.

**M. Gunter** ajoute que la réception du bâtiment se fera en présence de l'architecte, d'un délégué (ou plus) de la Commune et d'un représentant de la Régie. Les autorités communales seront invitées à l'inauguration de l'immeuble mi-juin.

**M. Hugon** demande si un non membre de commission peut assister à une séance.

**M. Gunter** lui répond que oui, mais qu'il n'aura, de fait, pas le droit de s'exprimer.

**Mme Calame** transmet une demande présentée par un habitant de la Ruelle concernant la modification du marquage au sol devant la nouvelle maison (n° 5 et 5A) car il est dangereux. Il suggère de mettre un marquage piéton de l'autre côté du chemin.

**Mme Stroudinsky** communique que plusieurs enfants lui ont demandé si un « skatepark » pouvait être envisagé dans le cadre du réaménagement du centre du village.

**Mme Stroudinsky** mentionne que les communes desservies par la ligne X peuvent bénéficier du service « Proxi bus » (bus sur appel). Elle pense notamment aux personnes souhaitant utiliser le RER (départ de la Plaine) durant le weekend, car le bus X ne circule ni le samedi, ni le dimanche. Elle souhaite que la Commune se renseigne auprès des TPG afin de connaître le coût de ce service.

**M. Gunter** lui indique que ce type de demande se fait normalement dans le cadre des plans directeurs quadriennaux, ce qui n'empêche nullement la Commune de s'informer de la possibilité de la mise en place de ce service plus ou moins rapidement.

**Mme Herzig Davidovic** demande des informations sur le projet « street workout ».

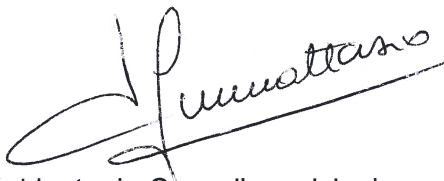
**M. Bouvier** l'informe que la Commune a reçu le devis y relatif. Toutefois, avant de planifier les travaux, l'Exécutif doit faire une demande auprès du propriétaire de la parcelle pour une éventuelle cession à la Commune.

**M. Gunter** indique que les communes françaises voisines organisent le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice en faisant découvrir les sentiers utilisés pendant la guerre entre Valleiry et Chancy. Une petite cérémonie est prévue à la borne n° 1 puis différentes activités ainsi qu'une partie officielle se dérouleront sur le stade de la Paguette à Saint-Julien. Compte tenu du nombre de participants prévu, cette manifestation aura lieu à deux reprises, les vendredi 16 mai et mardi 20 mai 2014. Pour le vendredi, **M. Gunter** se charge de la partie officielle mais malheureusement il confirme qu'aucun membre de l'Exécutif ne sera disponible le mardi 20 et demande qui pourrait l'être pour représenter la Commune.

**Mme Calame** confirme qu'elle tient un atelier au stade de la Paguette et qu'elle peut là-bas, représenter la Commune.

**M. Gomez**, accompagnant les enfants le vendredi, se fera une joie de rapporter images et reportage pour le Chancylien.

**Mme la Présidente** lève la séance à 22h05.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz